

**PROCÈS-VERBAL**

**MRC  
de  
MINGANIE**



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MINGANIE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la MRC de Minganie tenue le 5 octobre 2015 à 9 h à la préfecture de la MRC de Minganie.

**SONT PRÉSENTS :**

MM. Luc Noël :	préfet;
Berchmans Boudreau :	conseiller, maire de Havre-Saint-Pierre;
Jean-Luc Burgess :	conseiller, maire de Longue-Pointe-de-Mingan;
André Leblanc :	conseiller, maire d'Aguanish;
Frédéric Gagnon :	conseiller, maire de Baie-Johan-Beetz;
M <sup>me</sup> Aline Beaudin :	conseillère, maire de Rivière-au-Tonnerre.

**SONT PRÉSENTS PAR TÉLÉPHONE**, sur consentement de tous les membres du conseil de la MRC de Minganie :

MM. Jean-François Boudreault :	conseiller, maire de L'Île-d'Anticosti;
André Barrette :	conseiller, maire de Natashquan;
M <sup>me</sup> Josée Brunet :	conseillère, maire de Rivière-Saint-Jean.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Noël.

**EST AUSSI PRÉSENTE :**

M<sup>me</sup> Nathalie de Grandpré: directrice générale et secrétaire-trésorière.

**EST AUSSI PRÉSENTE PAR TÉLÉPHONE :**

M<sup>me</sup> Catherine Corneau, conseillère en relations industrielles de la firme de consultants Pro Gestion.

**1. PÉRIODE DE RÉFLEXION**

Les membres du conseil procèdent à une période de réflexion.

**2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par madame Josée Brunet et résolu unanimement de confirmer par cette résolution, la renonciation par tous les membres présents à l'avis de convocation de cette séance extraordinaire pour valoir comme renonciation écrite et conforme à la loi.

**3. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À la préfecture de la MRC de Minganie, la séance est ouverte à 9 heures par monsieur Luc Noël. Madame Nathalie de Grandpré fait fonction de secrétaire.

**4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Burgess, appuyé par monsieur André Leblanc et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

191-15

192-15



1. PÉRIODE DE RÉFLEXION;
2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION;
3. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
5. ORGANISATION DE LA MRC DE MINGANIE;
6. AFFAIRES NOUVELLES;
7. PÉRIODE DE QUESTIONS;
8. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

5. **ORGANISATION DE LA MRC DE MINGANIE**

Attendu que le 5 novembre 2014, le gouvernement du Québec et les représentants du milieu municipal ont conclu un pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités, ainsi que la mise en place d'une nouvelle gouvernance régionale ;

Attendu que cette nouvelle gouvernance octroi aux municipalités régionales de comté (MRC) les compétences en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat, mais réduit de 55 % les budgets alloués ;

Attendu que les MRC ont acquis les responsabilités de développement régional qu'avaient les conférences régionales des élus, ainsi que les compétences en matière de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat qu'exerçaient les centres locaux de développement ;

Attendu qu'une analyse globale des besoins et des services a été faite, afin que la MRC de Minganie détermine la solution la plus efficiente pour assurer le développement local et économique sur son territoire ;

Attendu la résolution numéro 247-14 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC tenue le 26 novembre 2014 à l'effet de réaliser une étude organisationnelle de la structure de la MRC et du Centre local de développement Minganie (CLD), afin d'obtenir une cohésion et une optimisation des services ;

Attendu la réalisation d'un diagnostic organisationnel au niveau de la gouvernance, des ressources humaines et des opérations par la firme de consultants Pro Gestion possédant une expertise dans le domaine ;

Attendu la planification stratégique et le plan d'effectifs proposé par ladite Firme de consultants suite à l'étude organisationnelle ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Luc Burgess, appuyé par madame Aline Beaudin et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie accepte le plan d'effectifs proposé quant aux postes et aux personnes qui y sont proposées;
- D'affecter la somme de 343 311 \$ au Fonds de développement des territoires à cette fin;

**PROCÈS-VERBAL**

**MRC  
de  
MINGANIE**



- Que la MRC de Minganie affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement;
- Que la MRC de Minganie autorise monsieur Luc Noël, préfet et/ou madame Nathalie de Grandpré, directrice générale ou son adjointe à signer tous les documents relatifs à la présente résolution.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°193-15.

Certifié en date du 5 octobre 2015.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

**6. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune affaire nouvelle.

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée au conseil de la MRC.

**8. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Aline Beaudin et résolu unanimement de clôturer la séance. Le préfet, monsieur Luc Noël, déclare la séance levée à 9 h 50.

**Le préfet,**

**La directrice générale et  
secrétaire-trésorière,**

**Luc Noël**

**Nathalie de Grandpré**

194-15

**PROCÈS-VERBAL  
MRC  
de  
MINGANIE**

